



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 FEVRIER 2007

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE, se sont réunis :

MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoint

MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mmes FIKUART, NEY, M. PIERSON,
conseillers municipaux.

Membres excusés : M. WEIL, qui donne procuration M. DEMANGE

ORDRE DU JOUR

Adoption du P.V. de la séance du 5 décembre 2006

1. Nouvelle Perception – Demande de subvention DGE.
2. A.T.E.S.A.T – Renouvellement de la convention.
3. Cours d'eau « Le Rupt » - Approbation avant-projet détaillé
4. Renouvellement matériel informatique de la mairie – Autorisation de mandater.
5. Remplacement de 3 poteaux à incendie – Demande de subvention.
6. Affaires domaniales – Déclaration d'Intention d'Aliéner
- 7 Tarif de location du tracteur avec lame de déneigement
- 8 Demandes de subventions pour les associations lorquinoises
- 9 Divers.

oooOooo

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2006.

1. Nouvelle Perception – Demande de subvention D.G.E.

Le conseil municipal en date du 4 décembre 2006 a approuvé l'avant-projet sommaire établi par M. DILLENCHNEIDER, architecte, maître d'œuvre de la commune pour cette opération.

Au stade A.P.S. du dossier, l'estimation globale des travaux a été réalisée par M. DILLENCHNEIDER pour un montant H.T. de 360 000 € auxquels s'ajoutent les bureaux d'études, études de sol ainsi que le levé topographique pour un montant de 11 103,00 €.

Le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la D.G.E. 2007 pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la D.G.E.
- s'engage à ne pas démarrer les travaux avant notification des subventions
- arrête le plan de financement comme suit :

Montant H.T. de l'opération :	371 103,00 €
Subvention D.G.E. escomptée 35 % :	129 886,00 €
Subvention D.D.R. escomptée 30 % :	111 330,00 €
A charge de la commune :	129 887,00 €

2. Convention ATESAT à passer avec l'Etat – Direction Départementale de l'Equipement.

Vu la loi M.U.R.C.E.F. n° 2001-1168 du 11 décembre 2001-III (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier), article 7-1, en application de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire,

Le conseil municipal :

- demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.)

- autorise le maire à :
- finaliser le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention,
- signer la convention,
- prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

3. Réaménagement du cours d'eau « Le Rupt » - Approbation de l'avant-projet.

Le maire donne connaissance au conseil municipal du dossier (APD) d'avant-projet détaillé établi par le Bureau d'Etudes ECOLOR à Fénétrange concernant les travaux de réaménagement du Rupt. La commission des travaux, réunie le 23 janvier a demandé :

- de ne pas prévoir de travaux sur le ruisseau en dehors du ban communal
- de privilégier les travaux dans la zone urbaine
- de prendre en compte la taille et l'élagage des arbres conservés
- que les nouvelles plantations et essences prévues soient validées lors du Dossier de Consultation des Entreprises.

Il reste à effectuer la modélisation hydraulique nécessaire pour consolider le dossier loi sur l'eau qui ne peut être réalisée par ECOLOR. C'est pourquoi le maire soumet au conseil municipal un devis de GEREEA à Marly pour un montant de 2 224,00 € T.T.C

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 131 614,00 € H.T. auquel s'ajoute la modélisation pour un montant de 1 859,53 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sur proposition de la commission des travaux,

- approuve le programme de travaux de réaménagement du Rupt dont le plan de financement a été approuvé par délibération du 4/12/2006
- approuve l'avant-projet détaillé établi par ECOLOR
- autorise le maire à passer commande de la modélisation selon devis GEREEA
- autorise la réalisation des travaux.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2007.

4. Renouvellement du matériel informatique de la Mairie.

Par délibération du 5/12/2006 le conseil municipal a autorisé le remplacement du matériel informatique devenu obsolète selon devis MAGNUS et sollicité une subvention auprès du Département de la Moselle.

Par courrier du 24/01/2007, le Conseil Général nous informe que le renouvellement du matériel informatique ne peut faire l'objet d'une subvention indépendamment du SACR et nous propose d'établir un avenant qui inclurait cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de ne pas modifier de contrat SACR
- décide d'acquérir le matériel informatique sans subvention
- autorise le maire à mandater l'acquisition du nouveau matériel dans la limite du ¼ des crédits ouverts au B.P. 2007.

5. Remplacement de 3 poteaux à incendie.

Le maire soumet au conseil municipal un devis établi par l'entreprise REICHART pour le remplacement de 3 poteaux à incendie :

- Rue Général Leclerc devant la pharmacie
- Rue Général Leclerc devant le Monument aux Morts
- Rue Général de Gaulle devant le centre de secours

signalés défectueux par le S.D.I.S.S. pour un montant de 9334.54 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le remplacement de 3 poteaux à incendie selon devis REICHART
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2006.

6. Affaires domaniales – Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner qui est parvenue à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
02/02/2007	M. HAUMANT Denis	Maison d'habitation – Section 2 n° 252 avec 259 m ²	Rue André Jost	Renonce à son droit de préemption

7. Tarif de location du tracteur avec lame de déneigement.

Pour répondre à titre exceptionnel et dans l'urgence, à la demande de quelques commerçants lorquinois, le maire propose au conseil municipal de fixer un tarif de location pour le tracteur avec lame de déneigement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 voix pour et 4 contre de fixer le tarif de location à 60,80 € TTC/heure.

8. Demandes de subventions des associations lorquinoises.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations lorquinoises comme suit :

- A.P.E.L./Lorquin	550 €	- Donneurs de Sang/Lorquin	500 €
- A.P.E.L. Périscolaire	9.000 €	- Fam. Long-Séjour/Lorquin	150 €
- ABIPA	75 €	- Festival Psy	400 €
- Agent Compt. Lycée E.Chatrian	450 €	- Interassociations	1.000 €
- AIPH/Sarrebourg	300 €	- J.S.P.	100 €
- Amicale de la Gare (Pétanque)	300 €	- La Prévention Routière	30 €
- Amicale du Personnel Comm.	150 €	- Les Ailés	300 €
- Avenir Rugby Club	1.100 €	- Ligue contre le Cancer	150 €
- CLIC	100 €	- Secours Populaire/Metz	150 €
- Club de Lutte	1.300 €	- Souvenir Français/Lorquin	250 €
- Conseil de Fabrique	200 €	- SPA	527 €
- Diapason Chorale	200 €	- Sportive Lorquinoise	1.300 €
		- UNC/AFN Section Lorquin	600 €

9. Divers.

a) Modification du règlement de la salle des fêtes.

Le maire propose au conseil municipal de rajouter les numéros d'urgence 15, 17, 18 précédés du 0 pour permettre aux utilisateurs de joindre les secours et d'ajouter un article concernant l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

b) C.C.2 S. – Assainissement

Le maire résume les propositions faites par la commission « Assainissement » du 24 janvier 2007 qui s'est réunie à la Communauté de Communes des 2 Sarres, à savoir :

- mutualiser la redevance assainissement aux abonnés raccordables à un réseau d'assainissement collectif (1,11 €/m³ sauf pour Nitting qui reste à 1,22€/m³)
- créer le SPANC : Service public d'Assainissement non collectif pour les immeubles ne pouvant pas être desservis par un assainissement collectif.(PV de cette réunion joint en annexe)

c) Calendrier des manifestations.

Le conseil municipal prend connaissance du calendrier des manifestations 2007. Le maire souligne 2 temps forts à savoir : le 3 mars – passation de commandement au Centre de Secours et le 21 avril – nettoyage de printemps.

d) Immeuble communal, rue Dr Marchal.

Le conseil municipal prend connaissance des diverses demandes d'occupation en cours et décide de surseoir à fixer un loyer jusqu'à ce qu'une demande officielle parvienne en mairie.

La séance est levée à 20 h 30.